

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 9 septembre 2019 à 19h30 à l'Édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Nicole Champagne et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 25 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-09-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

CorrespondancesAffaires du conseil, administration générale et ressources humaines

4. Adoption des textes des procès-verbaux des mois de juillet et août 2019;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2019;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 août 2019;
7. Délégation de pouvoir à la directrice générale pour l'embauche d'un journalier occasionnel aux services de l'urbanisme et des loisirs;
8. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
9. Processus d'embauche d'un cadre à la direction des communications, de la culture, des relations avec le milieu et des loisirs;
10. Processus d'embauche de pompiers volontaires;
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 253-19 amendant le règlement numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts;

Aménagement, urbanisme et environnement

12. 223, rue des Alouettes : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
13. Remplacement du bateau de la patrouille nautique du Grand lac Saint-François : contribution financière;
14. Présence du myriophylle à épi au lac du Huit : dépôt d'une demande d'aide financière au Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;
15. Vidange des trappes à sédiment : octroi d'un mandat;

Développement socio-économique

16. Programme Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : dépôt des recommandations du comité local et appui à un projet;
17. Résolution d'appui au programme Québec haut débit;

Travaux publics et voirie

18. Pavage et décohesionnement du chemin Sacré-Cœur Est : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
19. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat d'un an;

20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 254-19 modifiant la limite de vitesse sur le 7^e Rang;
21. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) : octroi d'un contrat;

Loisirs, culture et vie communautaire

22. Projet d'amélioration de la cour de l'école La Source : contribution municipale;
23. Projet Peindre Adstock : autorisation de dépense;

Affaires diverses

24. Embauche d'un pompier volontaire;
25. Comptes rendus des élus;
26. Période de questions;
27. Informations générales;
28. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

19-09-220

ADOPTION DES TEXTES DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2019

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-221

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU MOIS D'AOÛT 2019

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 575 567.27 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AOÛT 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 août 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

19-09-222

DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL AUX SERVICES DE L'URBANISME ET DES LOISIRS

ATTENDU le processus d'appel de candidatures en cours pour un poste de journalier occasionnel aux services de l'urbanisme et des loisirs;

ATTENDU qu'il y a lieu de déléguer le pouvoir de procéder à l'embauche du journalier à la directrice générale afin de permettre une entrée plus rapide considérant le travail à réaliser à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher un journalier occasionnel aux services de l'urbanisme et des loisirs. La nomination officielle se fera à la prochaine séance publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-223

SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

ATTENDU que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

ATTENDU que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-224

PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN CADRE À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE, DES RELATIONS AVEC LE MILIEU ET DES LOISIRS

ATTENDU la restructuration administrative entamée depuis quelques mois à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU le souhait du conseil municipal de conserver de bonnes relations avec les organismes qui œuvrent sur le territoire et de les soutenir dans leur mission;

ATTENDU que le conseil municipal veut optimiser et développer tout ce qui a trait aux communications municipales afin d'améliorer le service aux citoyens et aux organismes;

ATTENDU les besoins en matière de loisirs et de culture partout sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU le manque de ressources pour effectuer la recherche de subvention, les suivis budgétaires et les redditions de compte et pour assurer la mise en œuvre du plan d'action de la Politique des familles et des aînés et des autres plans d'action municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de lancer le processus d'embauche d'un cadre à la direction des communications, de la culture, des relations avec le milieu et des loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-225

PROCESSUS D'EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU les obligations municipales en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et la nécessité de rencontrer le schéma de couverture de risques de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la mise à jour de la banque de pompiers disponibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de bonifier la liste de pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu de lancer un processus pour l'embauche de pompiers volontaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RÉJEAN AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement d'emprunt numéro 142-12 décrétant des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier la description de la dépense ainsi que les clauses de taxation et de tarification.

Aménagement, urbanisme et environnement

19-09-226

223, RUE DES ALOUETTES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 223, rue des Alouettes (lot 5 134 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour un projet d'implantation d'une clôture en cour avant ajourée à au moins 80 % de 1.2 mètre de hauteur, située entre 1 mètre et 4.5 mètres de la ligne avant du terrain, alors que la norme prescrite est fixée à 1.2 mètre dans une cour avant à l'exception des 4.5 mètres calculés à partir d'une ligne avant d'un terrain où la hauteur est fixée à 90 centimètres en vertu de l'article 7.4.1 du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Le demandeur remercie le conseil et les membres du CCU d'avoir pris en délibéré sa demande.

Suite aux recommandations du CCU,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser, sous certaines conditions, la demande de dérogation mineure, telle que présentée sur le document daté du 4 septembre 2019, par le propriétaire du 223, rue des Alouettes (lot 5 134 706 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac). Les conditions assujetties à la présente dérogation sont celles-ci :

- aucun arbre ne pourra être coupé pour l'implantation ou lors d'un éventuel déplacement de la clôture;
- la Municipalité ou tout sous-traitant ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages ou bris causés par l'entretien hivernal ou estival.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-227

REMPLACEMENT DU BATEAU DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU la nécessité de remplacer le bateau de la patrouille nautique du Grand lac Saint-François considérant le mauvais état dudit bateau;

ATTENDU que le Parc national de Frontenac assumera 25 000 \$ du coût d'acquisition du bateau, soit la moitié de la facture;

ATTENDU que le comité de la patrouille nautique demande aux cinq municipalités riveraines du lac de participer financièrement au remplacement du bateau à une hauteur de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'autoriser une contribution financière de 5 000 \$ pour le remplacement du bateau de la patrouille nautique du Grand lac Saint-François. Ce montant sera puisé à même le budget d'opération (subvention environnement) de l'année financière 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-228

PRÉSENCE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC DU HUIT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU que Municipalité a déposé en 2018, conjointement avec l'A.P.E.L. du Huit, une demande d'aide financière au Programme pour la lutte contre les plantes

exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec pour le projet d'éradication du myriophylle à épi par arrachage manuel dans le lac du Huit;

ATTENDU que le projet n'avait pas été retenu ;

ATTENDU les démarches de représentation qui s'en est suivie ;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une nouvelle demande au programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes auprès de la Fondation de la Faune du Québec pour le projet d'éradication du myriophylle à épi par arrachage manuel dans le lac du Huit;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et des Communications à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du dossier, y compris le dépôt de ladite demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-229

VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENT : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU l'installation de plusieurs trappes à sédiments pour diminuer l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les fossés de la Municipalité ;

ATTENDU la volonté exprimée dans le plan stratégique de se doter d'un programme systématique et planifié pour l'efficacité desdites trappes ;

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Naturive datée du 29 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'attribuer le mandat de la vidange des trappes à sédiments à la firme Naturive pour un montant de 9 081.25\$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

19-09-230

PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL ET APPUI À UN PROJET

ATTENDU la date limite pour déposer les projets présentés au programme Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une résolution d'appui aux projets recommandés par le comité local suite à leur analyse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'appuyer les projets recommandés par le comité local et déposés au programme Fonds de développement des territoires – volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-231

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT

ATTENDU que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situés dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

ATTENDU que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme Québec haut débit qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme Québec haut débit qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

ATTENDU que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme Québec haut débit;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme Québec haut débit afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;
- que la Municipalité d'Adstock demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

19-09-232

PAVAGE ET DÉCOHÉSIONNEMENT DU CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour le pavage et décohésionnement du chemin Sacré-Cœur Est;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)
Pavage Centre Sud du Québec	121 640.68 \$
Pavage Sartigan Ltée	128 544.93 \$
Sintra Inc. région de l'Estrie	210 979.13 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un contrat pour le pavage et décohesionnement du chemin Sacré-Cœur Est au plus bas soumissionnaire conforme soit à Pavage Centre Sud du Québec au montant de 121 640.68 \$, taxes incluses, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie. La dépense sera financée à même le budget d'opération sous réserve de la réception de la compensation financière d'Énergir prévue dans l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-233

APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UN AN

ATTENDU le besoin d'approvisionnement de propane de la Municipalité;

ATTENDU l'offre présentée par l'entreprise Hamel Propane datée du 4 septembre 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter le contrat d'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre soumise par l'entreprise Hamel Propane de fournir, au montant de 27 424.40 \$, taxes et frais de livraison en sus, représentant la quantité approximative de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 30 avril 2020;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane, ainsi que l'addenda, à intervenir avec Hamel Propane.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-19 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE 7^E RANG

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement modifiant la limite de vitesse sur le 7^e Rang.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'établir la limite de vitesse sur le 7^e Rang à 50 km/h.

19-09-234 **FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) : OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU le besoin en fourniture et livraison de sel de déglacement des chaussées;

ATTENDU que la quantité nécessaire estimée est inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité a reçu deux soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer le contrat de fourniture et la livraison de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) à la firme Sel Warwick Inc. au prix de 101 \$ la tonne, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

19-09-235 **PROJET D'AMÉLIORATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE : CONTRIBUTION MUNICIPALE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock s'était engagée à titre de partenaire financier dans le projet de réfection de la cour de l'école La Source avec la Commission scolaire des Appalaches;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés notamment avec l'aide de bénévoles de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à titre de contribution municipale à la Commission scolaire des Appalaches dans le cadre de la réalisation des travaux d'amélioration de la cour de l'école La Source. Cette dépense sera financée à même le budget d'opération ou par la réserve financière intitulée Travaux et projets en cas d'indisponibilité financière à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-09-236 **PROJET PEINDRE ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que le projet Peindre Adstock est réalisé grâce à une aide financière du Fonds culturel de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 1 000 \$ pour l'organisation du vernissage et pour la prise de photo professionnelle des toiles réalisées dans le cadre du projet Peindre Adstock pour le prochain calendrier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

19-09-237 **EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU le besoin constant de pompier volontaire;

ATTENDU que la Municipalité est assujettie au schéma de couverture de risque de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'embaucher Samuel Quirion à titre de pompier volontaire du Service de sécurité incendie de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-09-238

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de lever la séance à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin